

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René LEMOINE, Maire.

Présents : Mmes Solange PHELIPPON, Mme Céline BIOTTEAU, Charlotte VIGNEUX, Betty RAUTUREAU
MM. René LEMOINE, Philippe THOYER, Stéphane ARCHAMBEAU, Robert VINDRINET,
Xavier BARREAU.

Absents : Fabrice CHAMPIGNE (excusé) et Florent GIROUD.

Date de la convocation : 18 juin 2019

<u>Nombre de Conseillers :</u>	En exercice	: 11
	Présents	: 9
	Absents	: 2
	Pouvoirs	: 0

Secrétaire de séance : Philippe THOYER

Le compte rendu de la réunion du 26 avril 2019 a été adopté à l'unanimité.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter le point « 2019_04_09 **FINANCES LOCALES - FISCALITE** Taux horaire pour le calcul des frais de personnel dans le cadre des travaux en régie 2019 (FCTVA). Acceptation à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 2019_06_01 COMMANDE PUBLIQUE – Avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique et d'extension de l'école.
- 2019_06_02 COMMANDE PUBLIQUE – Marché de travaux de rénovation énergétique et d'extension de l'école : Etat récapitulatif des travaux en plus et moins-value.
- 2019_06_03 COMMANDE PUBLIQUE – Attribution des lots 4 et 5 du marché de travaux de rénovation du bar tabac.
- 2019_06_04 DOMAINE ET PATRIMOINE – Acquisition de 5 parcelles de terrain rue de la Voie.
- 2019_06_05 DOMAINE ET PATRIMOINE - Acquisition de 3 parcelles de terrain rue du Clos des Vignes
- 2019_06_06 DOMAINE ET PATRIMOINE - Modification du règlement et des tarifs de location du Square de la Forge
- 2019_06_07 FINANCES LOCALES – DIVERS - Tarif du repas de Noël à refacturer à l'EHPAD.
- 2019-06-08 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE– Délégation de fonctions et de signature à un conseiller municipal : attribution d'une indemnité de fonctions.
- 2019_06_09 FINANCES LOCALES – FISCALITE – Taux horaire pour le calcul des frais de personnel dans le cadre des travaux en régie 2019 (FCTVA)

■ QUESTIONS DIVERSES

● **2019_06_01 COMMANDE PUBLIQUE – Avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique et d'extension de l'école.**

Lors de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre, le forfait provisoire de rémunération a été calculé sur la base d'un coût prévisionnel de travaux estimé à 348 260 euros HT.

Aujourd'hui, le coût prévisionnel définitif des travaux est connu et s'élève à 377 200 euros HT ; il y a donc lieu de modifier le forfait de rémunération de la Maîtrise d'Oeuvre en se basant sur le coût définitif. Le taux de rémunération reste égal au taux provisoire, soit 9,40%, ce qui porte la rémunération de la M.O. à 35 456,80 euros HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'avenant n°1 fixant la rémunération de la Maîtrise d'œuvre à 35 456,80 euros HT calculée sur le coût prévisionnel définitif des travaux, soit 377 200 euros HT au taux de 9,40%,
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents à intervenir

● **2019_06_02 COMMANDE PUBLIQUE – Marché de travaux de rénovation énergétique et d'extension de l'école : Etat récapitulatif des travaux en plus et moins-value.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'état récapitulatif des travaux de rénovation énergétique et d'extension de l'école primaire en plus et moins-value annexé à la présente délibération et faisant apparaître un total de - 1 210,90 euros HT (moins-value de 0.32%).

● **2019_06_03 COMMANDE PUBLIQUE – Attribution des lots 4 et 5 du marché de travaux de rénovation du bar tabac.**

Pour rappel, par 2 délibérations du Conseil Municipal en date du 29 mars 2019, le lot 4 (Menuiserie Intérieure bois) et le lot 5 (Cloisons Plafonds) ont été déclarés sans suite (aucune offre) et le Maire a été autorisé à lancer une consultation directe pour des 2 lots.

L'analyse des offres fait apparaître ce qui suit :

- <u>Lot 4 – Menuiseries intérieures bois</u>	1 offre
Sarl DAMBRON 85580 St Michel en L'Herm	13 847,98 euros HT
- <u>Lot 5 - Cloisons Plafonds</u>	1 offre
Sarl CARPLAC 85700 Sèvremont	25 560,94 euros HT

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

Lot 4 Menuiseries intérieures bois à **sarl DAMBRON** pour un montant de _____ 13 847,98 € HT
Lot 5 Cloisons Plafonds à **sarl CARPLAC** pour un montant de _____ 25 560,94 € HT

● **2019_06_04 DOMAINE ET PATRIMOINE – Acquisition de 5 parcelles de terrain rue de la Voie**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées B0056, B0058, B0059, B0456 et B0459, sises à Puyravault, appartenant à Mme PALARDY Simone et M. FAIVRE Tony, et pour la somme de 23 470 euros nets vendeur, frais de notaire en sus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

● **2019_06_05 DOMAINE ET PATRIMOINE – Acquisition de 3 parcelles de terrain rue du Clos des Vignes**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées B0019, B0461 et B0464, sises à Puyravault, avec une superficie totale de 1 829 m² et appartenant à Mme MAILLET Alberte, pour la somme de 20 euros/m² frais de notaire inclus, soit 36 580 euros.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition

● **2019_06_06 DOMAINE ET PATRIMOINE – Modification du règlement et des tarifs de location du Square de La Forge**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de modifier les tarifs de location du Square de la Forge comme suit :

Location du Square ⁽¹⁾ (week-end entier) _____	90 euros
Location du Square gratuite 1 fois/an pour les associations communales	
Cauton (sans les bâches ⁽²⁾ du kiosque) _____	500 euros
Cauton (avec les bâches du kiosque) _____	1 000 euros
Eau et électricité _____	compris
<u>Location de matériel uniquement (tarifs à l'unité)</u>	
Table (avec 2 bancs) _____	9 euros
Plateau (avec 2 tréteaux et 2 bancs) _____	9 euros
Assiette _____	0.30 euros
Verre ballon _____	0.30 euros
Couverts _____	gratuit

(1) le Square comprend tout bâtiment et matériel propre à celui-ci (buvette, kiosque, barbecue, tables, bancs, vaisselle...)

(2) les bâches servant à fermer le kiosque, sont installées et désinstallées par les agents communaux.

- **DECIDE** de modifier le règlement de location du Square de la Forge comme suit :

Article 6 :

- le premier point est supprimé

- le treizième point (qui devient le 12^{ème}) est remplacé par « un barbecue fixe est mis à disposition des utilisateurs ».

● **2019_06_07 FINANCES LOCALES - DIVERS – Tarif du repas de Noël à refacturer à l'EHPAD « Le Chêne Vert »**

La commune de Puyravault offre, comme tous les ans, un repas de Noël aux habitants de la commune âgés de plus de 65 ans et certains résidents de l'EHPAD y participent. Il convient donc de fixer le tarif à refacturer à l'EHPAD pour le repas de Noël du 8 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le tarif du repas de Noël du 8 décembre 2018 à 4,50 euros par résident présent
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec l'EHPAD.

2019_06_08 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Délégation de fonctions et de signature à un conseiller municipal : attribution d'une indemnité de fonctions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a donné délégation de fonctions et de signature à M. Philippe THOYER, conseiller municipal, avec effet au 1er juin 2019, et propose de lui attribuer une indemnité de fonctions brute mensuelle de 120 euros, ce qui correspond au taux légal de 6% de l'enveloppe Maire-Adjoints à fixer à 2 000 euros.

Après en avoir délibéré, par :

- 4 voix « contre » (Solange PHELIPPON, Charlotte VIGNEUX, Betty RAUTUREAU et Stéphane ARCHAMBEAU),
- 4 voix « pour »
- 1 abstention (Céline BIOTTEAU)

les indemnités de fonctions brutes mensuelles des élus sont attribuées comme suit avec une enveloppe « Maire-Adjoints » d'un montant de 2 000 euros :

Fonction	NOM et Prénom	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Taux attribué	Indemnité brute mensuelle
Maire	LEMOINE René	31	31	1 205,71 €
1er Adjoint	PHELIPPON Solange	8,25	6,20	241,14 €
2ème Adjoint	VIGNEUX Charlotte	8,25	6,20	241,14 €
			TOTAL	1 687,99 €
ENVELOPPE MAIRE-ADJOINTS				2 000,00 €
Conseiller municipal	THOYER Philippe	6 (enveloppe Maire+adjoints)	6,00	120,00 €

● **2019_06_09 FINANCES LOCALES - FISCALITE – Taux horaire pour le calcul des frais de personnel dans le cadre des travaux en régie 2019 (FCTVA)**

Afin de comptabiliser les travaux réalisés par les employés communaux, « Travaux en régie », et de les intégrer dans la déclaration FCTVA avec les dépenses d'investissement, il convient de définir un coût moyen horaire pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer taux horaire moyen par heure et par agent à 18,61 euros.

QUESTIONS DIVERSES

- M. Robert VINDRINET : Compte rendu du dossier de piste cyclable et vie culturelle.
- M. Philippe THOYER : Les travaux du bar tabac avancent bien ; la commission de sécurité du bar tabac se réunit le 2 juillet ; un devis a été demandé pour un logiciel « plan cimetièrre ».
- Mme Betty RAUTUREAU : Compte rendu du dernier conseil d'école. M. le Maire rappelle que les 5 ordinateurs portables offerts par la commune et destinés à la classe de CM2 seront remis dès la rentrée de septembre 2019.
- M. le Maire : En raison des fortes chaleurs actuelles et pour l'avenir, un système de climatisation va être installé dans les locaux périscolaires, la température à l'intérieur du bâtiment étant trop élevée, les enfants ont d'ailleurs été accueillis dans la salle polyvalente « Henri Picoron » ce jour ; toujours par rapport à la canicule, la commune a acheté des bouteilles d'eau destinées aux habitants les plus fragiles.

Il rappelle que les travaux de voirie rue Saint-Nicolas et rue du Clos des Vignes commenceront les 26 août 2019.

EGLISE : le plancher en bois a été enlevé (présence de mэрule) ; des grilles de ventilation vont être installées pour réduire les problèmes d'humidité. Un système de verrouillage automatique de la porte d'entrée va être installé.

- M. le Maire donne la parole à M. Jean-Pierre MOREILLON, présent dans le public, suite à sa demande, à propos d'un courrier qu'il lui a été adressé co-signé par M. le Maire et Mme Charlotte VIGNEUX et qui a été publié en totalité sur le site web de la commune. Il demande dans un premier temps à ce que ce courrier nominatif soit retiré du site de la commune à défaut de déposer plainte contre la commune car son nom et son adresse y apparaissent. Dans un second temps, il s'exprime sur le fond de ce courrier et échange principalement avec M. le Maire et Mme VIGNEUX, adjointe en charge des finances. Ce courrier porte sur le bilan financier du tour de France 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire lève la séance à vingt-deux heures.

Fait à Puyravault,
Le 2 juillet 2019
Le Maire,
René LEMOINE